

AVIS PUBLIC

Est par les présentes données par la soussignée, directrice générale de la Municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine, que le Conseil municipal a déterminé, par résolution, lors de la session du lundi 3 avril 2017 le lieu pour la tenue des sessions du conseil municipal à compter du 1^{er} mai 2017 à savoir :

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE BAPTISTE 405 BOULEVARD LAURIER SAINTE-MARIE-MADELEINE

Donné à Sainte-Marie-Madeleine, ce 27 avril 2017

Lucie Paquette Directrice générale

Certificat de publication

Je soussignée, Lucie Paquette, directrice générale de la Municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public concernant le lieu pour la tenue des sessions du conseil à compter du 1^{er} mai en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil entre 11 heures et 12 heures le jeudi 27 avril 2017

En foi de quoi, je donne certificat ce 27 avril 2017

Lucie Paquette

Directrice générale